



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/31
2 mai 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : JAMAÏQUE

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUD

* A cause du coronavirus (COVID-19).

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Jamaïque

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale), PNUE	64 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2019	0,11 (tonne PAO)
--	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					2,86				2,86

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	16,3	Point de départ des réductions globales durables :	16,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	8,1	Restante :	8,2

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,72	0,72
	Financement (\$US)	62 350	62 350
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,10	0,10
	Financement (\$US)	9 040	9 040

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	16,3	16,3	14,7	14,7	14,7	14,7	14,7	10,6	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	16,3	16,3	11,4	11,4	11,4	11,4	11,4	8,2	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	237 450	0	100 000	0	0	183 000	0	0	0	58 000	578 450
		Coûts d'appui	17 809	0	7 500	0	0	13 725	0	0	0	4 350	43 384
	PNUE	Coûts de projet	20 000	0	18 000	0	0	31 000	0	0	0	8 000	77 000
		Coûts d'appui	2 600	0	2 340	0	0	4 030	0	0	0	1 040	10 010
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts de projet	257 450	0	118 000	0	0	214 000	0	0	0	0	589 450	
	Coûts d'appui	20 409	0	9 840	0	0	17 755	0	0	0	0	48 004	
Fonds totaux demandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$US)	Coûts de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 000	66 000	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 390	5 390	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Jamaïque, le PNUD, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a présenté :

- a) Une demande concernant le financement de la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 71 390 \$US, comprenant 58 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 350 \$US pour le PNUD, et 8 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 040 \$US pour le PNUE¹; la présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2015-2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020; et
- b) Une demande concernant la phase II du PGEH pour un coût de 1 040 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 78 000 \$US pour le PNUD. La mise en œuvre de la phase II du PGEH permettra d'éliminer 7,94 tonnes PAO de HCFC d'ici 2025.

Écart dans la consommation déclarée de HCFC

2. Le Secrétariat a examiné les données de consommation de HCFC communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal (tableau 1) et a noté ce qui suit :

- a) La valeur de référence se répartit ainsi : HCFC-22 (78 pour cent, selon des quantités en tonnes PAO), HCFC-141b (22 pour cent), et une quantité infime de HCFC-142b (0,01 tonne PAO);
- b) La consommation de HCFC en 2011 a baissé de 72 pour cent par rapport à la valeur de référence en raison de la diminution de la demande nationale pour les importations; la consommation en 2012 (6,30 tonnes PAO), représente la plus forte consommation au cours de la période 2011-2019, sans doute en raison de la hausse des importations pour les stocks avant le gel de 2013;
- c) En 2013, la consommation de HCFC a chuté de 58 pour cent par rapport à l'année précédente, pour cause de l'élimination complète du HCFC-141b (c.-à-d., 3,63 tonnes PAO lors des années de référence), et d'une réduction de la consommation de HCFC-22. Depuis 2013, aucun HCFC-141b n'a été importé; et
- d) En 2019, la consommation de HCFC a diminué de 96 pour cent par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à 0,7 pour cent de la valeur de référence.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Jamaïque déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur de référence
Tonnes métriques												
HCFC-22	263,60	197,60	34,90	58,55	47,61	55,17	53,16	64,19	72,10	55,70	2,00	230,60
HCFC-141b	34,00	32,00	23,80	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,00
HCFC-142b	0,00	0,20	0,00	0,00	0,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08	0,00	0,09
Total (tm)	297,60	229,80	58,70	86,55	48,25	55,17	53,16	65,52	72,10	55,81	2,00	263,69
Tonnes PAO												

¹ Selon la lettre du 21 août 2019 adressée au PNUD par l'Agence nationale de l'environnement et de la planification de la Jamaïque.

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Valeur de référence
HCFC-22	14,50	10,90	1,92	3,22	2,62	3,03	2,92	3,53	3,97	3,06	0,11	12,68
HCFC-141b	3,70	3,50	2,62	3,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,63
HCFC-142b		0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
Total (tonnes PAO)	18,20	14,40	4,54	6,30	2,63	3,03	2,92	3,56	3,97	3,07	0,11	16,32

3. De même, le Secrétariat a examiné les données de consommation du secteur des HCFC soumises dans le rapport de mise en œuvre sur le programme de pays de 2019 par le gouvernement de la Jamaïque, et a noté que celles-ci présentaient des écarts par rapport à celles communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole.

4. Le Secrétariat s'est par ailleurs penché sur le rapport de vérification présenté avec la demande de financement concernant la quatrième tranche de la phase I du PGEH et la demande concernant la phase II du PGEH, et a remarqué que les données de consommation transmises en vertu de l'article 7 pour la période 2015-2019 étaient sensiblement inférieures aux quantités vérifiées par le vérificateur indépendant pour ces années, comme le montre le tableau 2.

Tableau 2. Données de consommation de HCFC communiquées dans le rapport de l'article 7 et le rapport de vérification

Détail	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes métriques					
Données de l'article 7	53,16	65,52	72,10	55,81	2,00
Données vérifiées	138,67	146,25	149,83	181,29	51,98
Écart (tm)	(85,51)	(80,73)	(77,73)	(125,48)	(49,98)
Tonnes PAO					
Données de l'article 7	2,92	3,56	3,97	3,07	0,11
Données vérifiées	7,63	8,04	8,24	9,97	2,86
Écart (tonnes PAO)	(4,71)	(4,48)	(4,27)	(6,90)	(2,75)

5. Le vérificateur a indiqué que les écarts étaient attribuables à l'utilisation de codes douaniers incorrects pour la consignation des importations de HCFC, à des données erronées transmises par les importateurs et les courtiers en douanes, et à une coordination et une communication défailtantes entre les autorités des douanes, le ministère de la Santé et du Bien-être (responsable de l'émission des permis d'importation) et l'Unité nationale d'ozone (UNO).

6. Compte tenu de l'information figurant dans le rapport de vérification, le Secrétariat s'est dit fortement préoccupé et a demandé un certain nombre d'éclaircissements sur les observations contenues dans ce rapport au sujet des données inexactes déclarées dans le rapport de l'article 7 du Protocole de Montréal, et au sujet des défis que le gouvernement devra relever en vue de mettre en place un système fiable de collecte et de communication des données. En outre, le Secrétariat a analysé les données de consommation des HCFC en fonction des indicateurs socio-économiques (p. ex., distribution de la population urbaine/rurale, activités économiques de la population, taux d'électrification) et du nombre estimé d'appareils de réfrigération et de climatisation à base de HCFC-22 en service, et a noté que la consommation de HCFC, en particulier lors des années de référence, ne pouvait être justifiée par la demande de HCFC-22. Il faudrait donc rajuster le point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC, et les niveaux de financement associés.

7. Pour répondre aux préoccupations du Secrétariat, le PNUD a expliqué que l'enquête sur la consommation de HCFC en vue de la préparation de la phase I du PGEH avait été menée après consultation du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération, des visites à plusieurs ateliers d'entretien et des évaluations effectuées par des consultants qui ont aidé à la collecte et à l'analyse des données; il n'y avait pas d'indication que des HCFC étaient stockés, car ce n'est pas pratique courante dans le pays. Le PNUD

a aussi mentionné que les données de consommation de HCFC renfermées dans le rapport de vérification constituent une représentation exacte de la consommation en Jamaïque; le quota général pour les HCFC octroyés par le gouvernement est généralement plus élevé que la quantité réelle importée; de plus, les erreurs de consignation des données d'importation de HCFC dues à l'utilisation de mauvais codes douaniers correspondent à des valeurs inférieures à la consommation réelle de HCFC.

8. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a avisé le PNUD qu'il ne serait pas en mesure d'examiner la demande concernant la phase II du PGEH tant que ces écarts n'auront pas été corrigés, que le point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC n'aura pas été rajusté et que la consommation restante admissible à un financement pour les phases ultérieures du PGEH n'aura pas été déterminée. Il a ajouté que la dernière tranche de la phase I du PGEH devrait traiter de tous les aspects se rapportant aux écarts de données et appliquer toutes les recommandations du rapport de vérification, et que la phase II pourrait être examinée une fois que ces problèmes auront été corrigés et que les recommandations auront été mises en œuvre.

9. Le PNUD a par conséquent fait savoir que les mesures ci-après seront appliquées au cours de la quatrième tranche de la phase I, à partir des recommandations du rapport de vérification :

- a) Communication de l'UNO à l'Académie des douanes de la Jamaïque (JCA) sur l'arrêt de l'utilisation des codes tarifaires pour consigner les importations de HCFC et sur l'interdiction d'importations de HCFC par l'entremise de codes tarifaires qui ne correspondent pas à ces substances; cette mesure permettra de renforcer l'exactitude des données de consommation déclarées;
- b) Transmission d'un modèle de communication des données aux importateurs pour la fourniture des données d'importation de HCFC à l'UNO pour chaque année civile, de manière à pouvoir comparer les importations réelles aux données douanières d'importation; cette mesure facilitera le rapprochement des données de HCFC et la consignation exacte des données;
- c) Gestion, par les entreprises importatrices et leurs courtiers, de chaque facture pour chaque frigorigène, en particulier les HCFC et leurs mélanges, laquelle renfermera la composition des mélanges, afin d'éviter toute erreur de consignation et tout risque d'importation illicite;
- d) Renforcement de la communication entre les autorités des douanes, le ministère de la Santé et du Bien-être et l'UNO par le biais de dialogues périodiques, afin notamment d'octroyer les quotas d'importation selon les besoins réels du pays et en accord avec les niveaux autorisés par le Protocole de Montréal et l'Accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif; et de consigner fidèlement les quantités réelles de HCFC importées; et de surveiller adéquatement les importations; et
- e) Le gouvernement de la Jamaïque a présenté une demande au Secrétariat de l'Ozone en vue de réviser les données de consommation des HCFC pour la période 2015-2019, à partir des données vérifiées contenues dans le rapport de vérification soumis à la 85^e réunion (lettre transmise par le gouvernement le 11 mars 2020).

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

10. Un système d'octroi de permis destiné à surveiller et contrôler le commerce de SAO est mis en place depuis 1998. Celui-ci a été révisé par l'entremise de l'ordonnance de 2014 visant à inclure le contrôle des importations et exportations de HCFC, qui a remplacé le règlement précédent. Les importateurs de

HCFC sont tenus d'obtenir un permis d'importation auprès du ministère de la Santé et du Bien-être et une licence d'importation auprès de la Commission du commerce/ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce.

11. Le gouvernement a émis une ordonnance interdisant les importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols prémélangés, à compter du 1^{er} janvier 2016. Le rapport de vérification et le rapport sur les données du programme de pays montrent qu'il n'y a eu aucune importation de cette substance au cours de la période 2015-2019.

Mousse de polyuréthane (PU)

12. Le rapport périodique remis avec la demande de troisième tranche de la phase I du PGEH² indique que la reconversion au formiate de méthyle à Seal Sprayed Solutions Limited a été achevée en décembre 2015, donnant lieu à l'élimination de 3,63 tonnes PAO de HCFC-141b.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

13. Les activités suivantes ont été menées :

- a) Formation de 26 agents des douanes et d'application de la loi sur le suivi des HCFC et la communication des données associées; deux cycles de consultation avec le secteur du transport des marchandises sur les procédures visant les navires battant pavillon jamaïcain qui utilisent des HCFC; achat de deux identificateurs de frigorigène qui ont été fournis à la JCA;
- b) Formation de 90 techniciens en entretien et de sept formateurs sur les pratiques exemplaires d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et l'utilisation en toute sécurité des substances de remplacement, lors de six ateliers;
- c) Acquisition de 268 ensembles d'équipement et d'outils d'entretien (p. ex., balances de frigorigène, manomètres à collecteur avec tuyaux, détecteurs de fuite et ampèremètres) qui ont été livrés à des entreprises d'entretien et techniciens en vue d'améliorer les pratiques d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation; et
- d) Finalisation du rapport sur la reconversion des appareils de climatisation à base de HCFC-22 à des frigorigènes inflammables, assorti de recommandations sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, les pratiques sécuritaires de reconversion de l'équipement, la formation des techniciens et l'analyse coûts-avantages des reconversions par rapport au remplacement des appareils.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

14. L'Agence nationale de l'environnement et de la planification (NEPA) est le partenaire d'exécution, dont relève la PMU. L'UNO et les consultants qui sont engagés dans des activités de projet spécifiques gèrent les activités de la PMU; ils rendent compte au Comité directeur des projets qui se réunit tous les trimestres. Le groupe de travail technique conseille la NEPA et la PMU, notamment sur les questions se rapportant à l'élimination et à la destruction des frigorigènes, à l'octroi de permis aux techniciens en réfrigération et en climatisation, et au renforcement de l'Association jamaïcaine de la climatisation, de la réfrigération et de la ventilation (JARVA). Les dépenses de la PMU s'élèvent à 6 000 \$US pour le personnel

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/37.

et les consultants, 26 500 \$US pour les déplacements et les ateliers et 1 500 \$US pour des dépenses diverses; cela est inférieur aux fonds alloués pour la PMU.

Niveau de décaissement

15. En date de février 2020, sur le montant de 589 450 \$US approuvé jusqu'ici, 505 374 \$US ont été décaissés (458 632 \$US pour le PNUD et 46 742 \$US pour le PNUE), comme le montre le tableau 3. Le solde, qui s'élève à 84 076 \$US, sera décaissé en 2020 et 2021.

Tableau 3. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Jamaïque (\$US)

Tranche		PNUD	PNUE	Total	Taux de décaissement (%)
Première	Approuvé	237 450	20 000	257 450	100,0
	Décaissé	237 450	20 000	257 450	
Deuxième	Approuvé	100 000	18 000	118 000	97,0
	Décaissé	100 000	14 447	114 447	
Troisième	Approuvé	183 000	31 000	214 000	62,4
	Décaissé	121 182	12 295	133 477	
Total	Approuvé	520 450	69 000	589 450	85,7
	Décaissé	458 632	46 742	505 374	

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre jusqu'en décembre 2021 :
- a) Formation de 30 agents des douanes et d'application de la loi, courtiers en douanes et fonctionnaires du ministère de la Santé et du Bien-être sur les procédures de consignation des importations de SAO à partir des données des douanes, et la coordination avec d'autres institutions des activités de suivi des exportations; et application des recommandations du rapport de vérification figurant dans les paragraphes 9 a) à 9 d) ci-dessus (PNUE) (8 000 \$US et solde restant pour le volet politique et application de la loi de la troisième tranche);
 - b) Formation de 30 superviseurs du secteur de la réfrigération et de la climatisation sur les aspects théoriques et pratiques des technologies de refroidissement à potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et sans SAO; formation de 15 maîtres formateurs sur les technologies relatives aux frigorigènes, les pratiques exemplaires en matière d'entretien et les techniques de dispensation des formations; consultations avec des intervenants, y compris la JARVA, sur la création de centres de récupération et de recyclage; établissement d'un centre de récupération et de recyclage doté notamment d'unités de récupération et de recyclage, d'un identificateur de frigorigène, de bouteilles de stockage, de pompes à vide et de détecteurs de fuite (PNUD) (46 000 \$US); et
 - c) Gestion et coordination des projets concernant la mise en œuvre du plan de travail et suivi et compte rendu périodiques des activités de projet, y compris l'établissement d'indicateurs d'égalité des sexes (PNUD) (12 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le gouvernement de la Jamaïque a établi des quotas d'importation des HCFC pour 2020 qui n'excèdent pas 8,2 tonnes PAO, conformément à son cadre réglementaire national qui exige que les quotas soient équivalents aux objectifs de consommation de HCFC; toutefois, les quotas réels qui seront émis et utilisés par les importateurs devraient être beaucoup plus bas, étant donné la faible demande de HCFC dans le pays.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

18. Compte tenu du rapport sur les reconversions préparé au cours de la mise en œuvre de la troisième tranche, le Secrétariat a demandé si le pays envisageait de reconvertir l'équipement à base de HCFC à des frigorigènes inflammables, et comment les décisions concernant les reconversions ont été prises en compte. En réponse, le PNUD a mentionné que le gouvernement n'encourage pas la reconversion de l'équipement aux frigorigènes inflammables, mais soutient plutôt l'importation et l'utilisation d'appareils de réfrigération et de climatisation conçus pour ces frigorigènes; on est en train de réviser le code des pratiques du secteur de la réfrigération et de la climatisation, afin d'y intégrer la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables. Le PNUD a également confirmé que le gouvernement connaît bien les décisions 72/17 et 73/34.

19. En ce qui a trait au rapport sur la faisabilité de la récupération et de la réutilisation des HCFC, le PNUD a expliqué qu'il serait finalisé au cours de la quatrième tranche; l'UNO collabore actuellement avec les techniciens en réfrigération, les institutions et les associations d'entretien à la conceptualisation du réseau national de récupération et de réutilisation des frigorigènes, de manière à ce que le plan de récupération et de recyclage soit entièrement mis en œuvre au cours de la phase II du PGEH.

20. En réponse à la demande d'éclaircissement sur l'utilisation du montant de 310 500 \$US approuvé pour l'assistance technique liée à la reconversion et au volet récupération et recyclage, le PNUD a indiqué que les fonds avaient entièrement servi à l'élaboration et à la mise en œuvre de formations à l'intention des formateurs et des techniciens sur les bonnes pratiques en matière d'entretien, la récupération et la réutilisation des frigorigènes et les pratiques sécuritaires de manipulation de l'équipement de réfrigération et de climatisation à base de frigorigènes inflammables, à l'acquisition d'équipement pour quatre instituts techniques et des techniciens, et aux activités se rapportant à la récupération et au recyclage, y compris la fourniture d'équipement à un centre.

Application de la politique sur l'égalité des sexes³

21. Le PNUD a précisé que le gouvernement de la Jamaïque et le Programme sont totalement déterminés à appliquer cette politique. Il y a au moins 30 femmes qui travaillent dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et à peu près 100 autres dans le réseau de concessionnaires et de distributeurs de HCFC et des produits à base de HCFC; le gouvernement prendra des mesures soutenues en vue de favoriser la participation des femmes aux activités menées au titre du

³ La décision 84/92(d) a demandé aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle des projets.

PGEH, y compris celles se rapportant à la gestion des projets et au renforcement des capacités. L'UNO assurera par ailleurs le suivi des femmes techniciennes et agents des douanes qui sont formées.

Durabilité de l'élimination des HCFC

22. En ce qui a trait à la durabilité du PGEH, le PNUD a mentionné que les mesures prévues en vue de renforcer le suivi et la communication des données sur les HCFC comprendront le renforcement des capacités des agents des douanes et d'application de la loi, des fonctionnaires du ministère de la Santé et du Bien-être, des importateurs et des courtiers en douanes, traiteront les questions en suspens se rapportant à la transmission des données et consolideront le mécanisme de suivi et de compte rendu. Le renforcement des capacités des établissements de formation professionnelle et des instituts techniques, et l'inclusion de l'information à jour du Protocole de Montréal dans le programme de formation contribueront à la formation continue des techniciens en entretien; et les activités supplémentaires visant à renforcer la JARVA et sa participation accrue au PGEH aideront à accélérer l'élimination des HCFC et l'adoption de technologies de remplacement dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Les activités d'information et de sensibilisation du public assureront l'élimination soutenue des HCFC et l'adoption de solutions de remplacement sans HCFC.

Conclusion

23. La Jamaïque est en train de mettre en œuvre les activités relatives à son PGEH, qui lui ont permis de parvenir à une réduction soutenue de sa consommation de HCFC; le rapport de vérification confirme que le pays est en situation de conformité avec ses objectifs de consommation de HCFC et a défini d'importantes activités destinées à renforcer le système national de suivi et de communication des données sur les HCFC, qui seront mises en œuvre au cours de la dernière tranche de la phase I du PGEH. Environ 86 pour cent des fonds approuvés au titre de la phase I ont été décaissés. Les activités menées jusqu'ici et celles prévues dans le cadre de la quatrième et dernière tranche contribueront à consolider encore plus le secteur de l'entretien et à continuer d'aider le pays à s'acquitter de ses obligations en matière de conformité au Protocole. La phase I du PGEH sera achevée en décembre 2021, comme prévu dans l'Accord, et la phase II sera présentée dès que tous les points relevés par le vérificateur auront été traités.

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Jamaïque;
 - b) Note que la phase II du PGEH pour la Jamaïque ne pourra être envisagée tant que les problèmes de communication des données relevés dans le rapport de vérification n'auront pas été réglés et que les recommandations du vérificateur n'auront pas été appliquées;
 - c) Note en outre que le point de départ de la réduction globale de la consommation de HCFC et les niveaux de financement associés seront examinés lors de la soumission de la phase II du PGEH;
 - d) Prie le gouvernement de la Jamaïque, le PNUD et le PNUE de faire rapport sur l'état d'avancement des mesures prises suite aux recommandations du rapport de vérification, au moment de la présentation de la phase II du PGEH.

25. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l'approbation générale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Jamaïque, et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2020-2021, aux niveaux de financement figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	58 000	4 350	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	8 000	1 040	PNUE